



**Syndicat National des Médecins
Spécialistes de l'Appareil Digestif**
79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS -
Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax 01.40.54.00.66.
www.synmad.com - email : Synmad@wanadoo.fr

Paris, le 23 Septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

VERS LA RECONNAISSANCE GENERALISEE DES CENTRES AUTONOMES

Le **SYNMAD** a lu, avec intérêt, que dans le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009 figuraient, à titre expérimental, de nouveaux modes de prise en charge et de financement de la chirurgie et de l'endoscopie extrahospitalière.

Le **SYNMAD** considère que ce projet est une reconnaissance des centres autonomes d'endoscopie digestive, voire d'endoscopie multidisciplinaire, dont le **SYNMAD** a prôné l'utilité dès le début des années 80. Ce projet n'avait été concrétisé que dans de rares situations compte tenu des obstacles réglementaires.

Le **SYNMAD** rappelle que face aux besoins de la population, à l'évolution de la démographie et en fonction de l'organisation locale des possibilités dans les établissements de soins publics et privés de réaliser des actes d'endoscopie digestive, les centres autonomes constituent une alternative indispensable pour assurer une meilleure accessibilité des patients à la réalisation d'actes d'endoscopie digestive, en particulier face au dépistage généralisé du cancer colorectal.

Le **SYNMAD** rappelle son dogme sur la sécurité et la qualité des actes d'endoscopie digestive qui doit être le même dans le cadre des établissements de soins publics et privés, des centres autonomes ou des cabinets médicaux.

Le **SYNMAD** invite les hépato-gastroentérologues libéraux à considérer avec intérêt ce nouveau mode d'expérimentation, à se regrouper pour mutualiser les moyens humains et financiers

Le **SYNMAD** demande au gouvernement et aux caisses d'assurance maladie d'assurer en sus des honoraires médicaux fixés par la CCAM des actes techniques une enveloppe financière complémentaire pour chaque acte, indispensable pour faire face à l'évolution technologique de l'endoscopie digestive, aux normes de sécurité justifiées mais financièrement coûteuses instaurées par les autorités de tutelle depuis 10 ans et qui n'ont jamais été prises en charge à ce jour pour l'ensemble des actes réalisés au cabinet des hépato-gastroentérologues.